

En cas de coup dur, des aides financières pour les salariés

Un fond social réservé aux bénéficiaires des contrats
Prévoyance et Santé d'UNIPRÉVOYANCE





L'engagement solidaire

Un fonds social pour aider les salariés en situation difficile

- Uniprévoyance apporte des aides financières aux salariés et à leurs proches confrontés à des dépenses importantes liées à la santé et au handicap.
- Tout salarié bénéficiaire d'un contrat Frais de santé ou de Prévoyance auprès d'Uniprévoyance peut recourir au fonds social. Il peut demander une participation à la prise en charge de dépenses exceptionnelles, pour lui-même ou pour un membre de sa famille¹

Un financement autonome

- Le fonds social dispose d'un budget voté par l'Assemblée générale.
- Il est géré par la commission sociale composée d'administrateurs.
- La commission d'action sociale se réunit une fois par mois, pour étudier les dossiers de demandes d'intervention reçus des assurés, et délivrer ses avis.

¹ En Santé, le fonds social ne peut intervenir que pour les ayants-droit affiliés au contrat.



Des actions orientées vers la santé et le handicap

Les interventions de la commission d'action sociale concernent en particulier l'aide au financement :

- des frais médicaux (optique, dentaire, consultations, frais hospitaliers...),
- des séances de psychothérapie ou de psychomotricité,
- d'aide à domicile, à la suite d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale
- de frais d'obsèques.

La commission porte, en outre, une attention particulière aux demandes liées au handicap, telles que le financement de travaux liés à l'aménagement du domicile ou encore aux dépenses dans le cadre d'appareillages spécialisés.

Des chiffres

En En 2022, la commission sociale d'Uniprévoyance a été saisie à plus de 250 reprises.



Plus de **80 %** des demandes ont recueilli **un avis favorable** de la commission.



Des aides moyennes supérieures à **1 000 €** ont été accordées aux **demandeurs**.

UNE DÉMARCHE SIMPLE



- 1 Demandez le dossier à compléter, par courrier ou téléchargez-le ici
- 2 Complétez le dossier et accompagnez-le des justificatifs nécessaires.
- 3 Adressez votre dossier complet aux membres de la commission sociale à : fonds.social@uniprevoyance.fr





**Uniprévoyance,
Une institution paritaire
au service de ses adhérents**

10, rue Massue - 94307 Vincennes cedex
Tél. : 01 58 64 41 00 - Fax: 01 58 64 42 30
contact@uniprevoiance.fr
www.uniprevoiance.fr

Institution de Prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale

